

AUDITION D'ELISABETH MORENO
SUR LE PJJ CONFORTANT LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE
le 11 janvier 2021

[> Lien vers l'audition](#)

Élisabeth MORENO, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, a été auditionnée, le 11 janvier 2021, par la commission spéciale de l'Assemblée nationale **sur le projet de loi confortant le respect des principes de la République**.

CE QUE L'ON RETIENT DE L'AUDITION

1. Protection des femmes

• Réserve héréditaire

- Il ne sera pas possible juridiquement de réaliser un prélèvement compensatoire sur les biens situés à l'étranger. En revanche, il est toujours possible de poursuivre le recel successoral sur le plan pénal.

• La pension de réversion

- « *Il n'y aura pas de renégociation des conventions internationales* » avec les pays où la loi autorise la polygamie.

• Le certificat de virginité

- La position du Gouvernement sur la pénalisation de l'entourage n'a pas été actée. Une étude sur la faisabilité juridique d'une telle pénalisation sera étudiée en lien avec le ministère de la Justice.
- Le Gouvernement a écarté la solution de la pénalisation du demandeur : les femmes qui demandent le certificat le font souvent sous contrainte. Cela pourrait être « *contreproductif* » et « *pénaliserait les personnes que l'on souhaite protéger* ».

• Polyandrie

- Le Gouvernement réfléchira à ce sujet et est « *favorable à tout ce qui est en faveur de l'égalité* ».

2. Egalité entre les femmes et les hommes

• Contrôle du respect de l'égalité de femmes et hommes dans les associations

- La diffusion d'une « *culture de l'égalité entre les femmes et les hommes* » est l'un des 3 objectifs du Gouvernement, avec la « *lutte contre les violences et l'émancipation des femmes* ». Celle-ci doit « *se construire dès le plus jeune âge* ».

- Il est important que les associations promeuvent l'égalité entre les femmes et les hommes. Les associations qui estiment que la femme n'est pas l'égal de l'homme ne doivent pas être subventionnées.
- Plusieurs outils interministériels ont été mis en place et chaque politique publique mise en œuvre, pour laquelle cela est pertinent, doit intégrer cette dimension.
 - Le service national universel intègre cette dimension ;
 - Dans le cadre du projet des 80 cités éducatives, plus de la moitié contiennent des dispositifs visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

3. Lutte contre les discriminations et égalité des chances

- **Formation sur la laïcité et la lutte contre les discriminations**

- Une étude parue récemment a montré que « *les deux sujets dont les jeunes veulent s'emparer c'est l'environnement et la lutte contre les discriminations* ».
- La DILCRA s'est « *déjà fortement engagée sur la formation des jeunes* » et beaucoup d'associations agissent dans ce sens (UEJF, LICRA, SOS Racisme)

- **Egalité des chances**

- Plusieurs mesures ont été annoncées par le président de la République, « *qui seront mises en œuvre* ». Le Gouvernement mène une réflexion sur le moyen à employer (« *véhicule législatif* »).

- **Sport**

- Le contrôle institué sur les fédérations sportives, à travers le contrat d'engagement républicain vise à « *éviter les dérives* ».